

# Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2021

L'an 2021 et le 5 Novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : FORGET Nicolas, GODET Roger, ROUZIER Thomas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DASSE Claudine à Mme REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane à Mme DUGAST Mireille, RAVAND Jean-Claude à M. FOUCHARD Mikaël, SENEGON Sébastien à M. ROUZIER Thomas

Absent(s) : Mme TROTTE Marie-Alice, M. CRAVEIA Jacques

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme REGNAULD Virginie

Personnes extérieures : Mrs Lebrun, Poisson

## Délibération N° 2020-60 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Contrat dératisation 2022.

Pour 2022 le renouvellement du contrat de dératisation a été mis en concurrence, le devis de l'entreprise Destruction de nids est moins élevé que l'entreprise GRUAU antinuissibles, et la prestation de la lutte contre les rongeurs au niveau de la station faisait doublon avec un autre prestataire a été supprimée, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de choisir l'entreprise Destruction des nids pour un montant de 264.00 € pour 5 kms de réseau avec 2 passages par an.

- Proposition de délibération pour le contrat MOLOSSE LAND pour 840 € TTC Le contrat doit être revu lors du prochain conseil car des conditions sont à éclaircir avant signature.

## Délibération N° 2020-61 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Impression du bulletin communal.

Après avoir mis en concurrence plusieurs prestataires pour l'impression du bulletin communal, la Société Fred informatique a été retenue pour 28 pages (maquette imprimeur) qui est deux fois moins cher, et pour le choix de la couverture deux prix sont proposés :

679 € TTC avec couverture simple

1 090 € TTC avec couverture épaisse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir une simple couverture et valide le tarif de 679,00 €.

## Délibération N° 2020-62 (12 pour)

**Objet de la délibération** : Vœu pour un fonctionnement pérenne des urgences dans notre département.

Les fermetures répétées des services d'urgence hospitalière durant l'été 2021 ont mis à mal l'égalité d'accès aux soins de la population Sarthoise. Les fermetures de nuit ou pour des journées entières sont de plus en plus nombreuses.

Déjà fortement impactés par les différentes réformes hospitalières, ces hôpitaux de proximité sont aujourd'hui menacés. Avec la pénurie de médecins et la fermeture de lits, une nouvelle étape est franchie avec ces fermetures régulières d'urgences.

Depuis des années il est constaté une pénurie des médecins généralistes de proximité, entraînant une désertification médicale dans certains territoires, touchant de plein fouet l'hôpital public et son organisation qui est aujourd'hui dégradée et non adaptée.

La crise sanitaire a révélé tout l'enjeu d'avoir des hôpitaux publics avec des moyens humains et équipés en matériel. Cette crise sans précédent nous a permis de remettre en lumière des décennies de politiques qui ont choisies de casser le service hospitalier local au profit de logiques comptables. L'hôpital tient debout grâce à l'engagement des personnels de santé, mais cela ne peut plus durer.

Aujourd'hui, c'est tout le système de santé qui est malmené. Parce qu'il est indispensable de bénéficier de services publics de qualité, qu'il est primordial d'avoir un système de santé de proximité et ne pas oublier que la Santé, c'est la vie.

**Les élus de Sainte-Sabine-sur-Longève dans le cadre de la préparation du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022 souhaitent interpeller :**

- **le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;**
- **tous les parlementaires**

**afin qu'une autre politique de santé soit mise en place avec des moyens financiers à la hauteur pour répondre aux besoins de la population.**

L'étude du PLFSS 2022 qui va s'ouvrir doit être l'occasion de redéfinir les besoins, stopper l'absurdité des restrictions budgétaires et redonner à la Sécurité Sociale les moyens indispensables pour mener à bien ses missions.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

- *Adopte la proposition de Monsieur le Maire*
- *Délibère en conséquence*

**Point Budget :**

**Informations des coûts communiquées au conseil**

**Affaires diverses :**

**- Camion Pizzas « APPALOOS**

**A » passage tous les 15 jours pour (idéalement 50 pizzas)**

Le Maire clôt la séance à 21 h 07